

Index égalité professionnelle Femmes/ Hommes pour l'année 2022 au titre des données 2021

L'objectif de cet index est de mesurer chaque année l'égalité professionnelle entre les femmes et hommes.

Ce calcul se fait via 4 ou 5 indicateurs (selon le nombre de salariés dans l'entreprise) :

- 1° L'écart salariale femmes-hommes ;
- 2° L'écart de répartition des augmentations individuelles ;
- 3° Le Nombre de femmes augmentées à leur retour de congé maternité ;
- 4° La Parité parmi les 10 plus importantes rémunérations de la société.

NC : non calculable

Raison sociale	1° (sur 40pts)	2° (sur 35 pts)	3° (sur 15 pts)	4° (sur 10pts)	Score atteint
ECR Environnement Centre Ouest	38	25	0	5	68/100
ECR Environnement Ouest	35	35	NC	5	NC
ECR Environnement Nord-Ouest	NC	NC	NC	NC	NC
ECR Environnement Nord	NC	NC	NC	NC	NC
ECR Environnement IDF	NC	NC	NC	NC	NC
ECR Environnement Centre Est	NC	NC	NC	NC	NC
ECR Environnement Sud Est	NC	NC	NC	NC	NC
ECR Environnement Sud-Ouest	NC	25	NC	5	NC

Nos équipes veillent au quotidien à ce que les environnements de travail soient les plus inclusifs, respectueux et responsables possibles. Soucieux de l'importance de cette mixité dans nos sociétés nous sommes donc déterminés à améliorer ces scores.

Nos objectifs sont les suivants :

1. S'assurer d'une homogénéité dans les augmentations ;
2. Réaliser un entretien au retour du congé maternité ;
3. Augmenter le nombre de femmes dans les 10 salaires les plus élevés.

Si vous avez d'éventuelles questions sur ces scores, contactez-nous à guillemois@ecr-environnement.com

